

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le

ID : 060-216002923-20230321-2023210302-BF

S²LO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE HALLOY (Oise)

République Française

SÉANCE DU 21 MARS 2023

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	10
<u>Date de la convocation</u> : 15/03/2023		<u>Date d'affichage</u> : 15/03/2023
Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0

L'an deux mil vingt-trois et le 21 mars à 19 heures 00, Le Conseil Municipal dûment convoqué en session ordinaire s'est réuni à la mairie sous la présidence de **Monsieur Gilles BOYENVAL**,

Etaient présents : Serge JACQUET Bruno VITRY, Robert PILLET, Fabienne LOFFET, Frédéric MARQUIS, Lionel POIDEVIN, Jérôme FILLOCQUE, François LOUIS, Martine LEFEBVRE, Thierry GUILLOU

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :

Secrétaire de séance : Robert PILLET

M. Gilles BOYENVAL, Maire quitte la séance

Objet : DELIBERATION VOTE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022 : ASSAINISSEMENT

Réf : 2023210302

Monsieur Serge JACQUET, doyen d'âge prend la présidence

	DEPENSES	RECETTES	EXCEDENT	DEFICIT
EXPLOITATION	66 131.09 €	104 590.06 €	38458.97 €	
INVESTISSEMENT	39 770.87 €	148 071.40 €	108 300.53 €	

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

Le Maire,
Gilles BOYENVAL

